



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MOLSHEIM
67120

VILLE DE MUTZIG
67190

DELIBERATION DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres
du Comité-Directeur
du Syndicat **22**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **22**

Nombre de délégués :
- présents : 13
- représentés : 4
TOTAL **17**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 18 heures 30, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :
-
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :
Mme Marianne WEHR, Maire
M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint

Pour la ville de **MUTZIG** :
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
-
-
-

Pour la commune de **DACHSTEIN** :
-
-

Pour la commune de **GRESSWILLER** :
M. Pierre THIELEN, Maire
Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe

Pour la commune de **SOULTZ-LES-BAINS** :
-

Pour la commune de **DINSHEIM** :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire
M. Dominique CHRISTOPHE, Adjoint

Pour la ville de **MOLSHEIM** :
M. Laurent FURST, Maire
M. Philippe HEITZ, Adjoint
M. Martial HELLER, Adjoint
M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.

M. Nicolas WEBER, Adjoint

Pour la commune de **WOLXHEIM** :
-
-

Membres représentés :

Mme Laetitia MARTZ
Mme Caroline PFISTER
M. Adrien KIFFEL
Mme Nathalie DISCHLER

ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER
ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
ayant donné procuration à M. Laurent FURST
ayant donné procuration à Mme Sandrine HIMBERT

COMITE-DIRECTEUR

DU 27 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

1° ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 27 février 2025
- 1.3. Délégations permanentes du Comité-Directeur au Président : Compte-rendu du 1^{er} trimestre 2025

2° FINANCES ET BUDGET

- 2.1. Compte de gestion de l'exercice 2024
- 2.2. Compte administratif et restes à réaliser de l'exercice 2024
- 2.3. Affectations des résultats de l'exercice 2024 et adoption du budget primitif de l'exercice 2025

3° RESSOURCES HUMAINES

REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR AU RISQUE SANTE

4° DIVERS ET COMMUNICATION

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

N° 25-05

LE COMITE-DIRECTEUR

VU les articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d’un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire à chacune de ses séances plénières ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
désigne**

Monsieur Nicolas WEBER, en tant que secrétaire de la séance plénière en date du 27 mars 2025.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2025

N° 25-06

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 27 février 2025, diffusé à l’ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 27 mars 2025 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l’unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 27 février 2025, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS PERMANENTES DU COMITE-DIRECTEUR : COMPTE-RENDU DU 1^{ER} TRIMESTRE 2025

N° 25-07

LE COMITE-DIRECTEUR

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU sa délibération N° 20-11 du 30 juillet 2020, confiant au Président et pour la durée du mandat, des délégations permanentes, conformément à l’alinéa 6 de l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU par ailleurs, le dernier alinéa de l'article L.5211-10 du même Code disposant que « *lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant* » ;

prend acte

des décisions prises, par le Président, au cours du 1^{er} trimestre 2025, dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été confiées par délibération N° 20-11 du 30 juillet 2020, à savoir l'attribution des marchés publics suivants :

Marchés publics attribués :

- Marché 2024S052 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un club-house au terrain de football à WOLXHEIM ; attribuée à TAND'M ARCHITECTES – TRUCHTERSHEIM (67) le 13/03/2025 ; durée : 24 mois ; montant 76.500 € H.T.
- Marché 2024T057 : Réhabilitation du terrain de rugby au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG ; attribué au groupement représenté par THIERRY MULLER – GEISPOLSHHEIM (67) le 13/03/2025 ; durée : 2,5 mois ; montant : 858.721,75 € H.T.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

N° 25-08

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2024 présenté par Monsieur Marc REMY, Comptable du Service de Gestion Comptable d'ERSTEIN et Agent Comptable du SIVOM ;

CONSTATANT la parfaite concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif du même exercice 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

1° approuve

les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2024,

2° demande

qu'il plaise au Juge des Comptes de donner décharge à Monsieur Marc REMY, Comptable au cours de l'exercice 2024.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2024

N° 25-09

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2024 arrêté par le Comité-Directeur en sa séance ordinaire du 28 mars 2024 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du Compte de Gestion 2024, que des opérations complémentaires effectuées en 2025 ;

VU la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

CONSIDERANT que la clôture des budgets d'investissement de l'exercice 2024, intervient au 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT dès lors, qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser des sections d'investissement à reporter sur l'exercice 2025, lors du vote du Budget, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

ET APRES en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président, Monsieur Laurent FURST, Président du SIVOM au cours de l'année 2024, ayant quitté la salle préalablement au vote ;

par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

1° AU TITRE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

1.1. approuve

le Compte Administratif de l'exercice 2024 présenté par le Président,

1.2. arrête

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2024, pour le Budget Principal, comprenant les différentes fonctions, aux chiffres arrêtés ci-dessous :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	14 121,64	262 405,93	248 284,29
FONCTION 411 : SPORT ET JEUNESSE : GYMNASES	1 398 932,00	1 342 058,34	- 56 873,66
FONCTION 412 : SPORT ET JEUNESSE : STADES	258 812,16	518 278,90	259 466,74
FONCTION 414 : SPORT	1 841 224,77	5 441 035,91	3 599 811,14
TOTAL REALISE 2024	3 513 090,57	7 563 779,08	4 050 688,51

2° AU TITRE DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2024

2.1. adopte

les états des restes à réaliser suivants :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	-	-	-
FONCTION 411 : SPORT ET JEUNESSE : GYMNASES	14 940,00	2 730,00	- 12 210,00
FONCTION 412 : SPORT ET JEUNESSE : STADES	23 927,68	67 000,00	43 072,32
FONCTION 414 : SPORT	289 589,61	4 598,00	- 284 991,61
TOTAL RESTES A REALISER 2024	328 457,29	74 328,00	- 254 129,29

2.2. autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

3° AU TITRE DES RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2024

3.1. arrête

dès lors, les résultats définitifs de l'exercice 2024, comme suit :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
TOTAL REALISE 2024	3 513 090,57	7 563 779,08	4 050 688,51
Restes à Réaliser	328 457,29	74 328,00	- 254 129,29
TOTAL GENERAL	3 841 547,86	7 638 107,08	3 796 559,22

3.2. précise

que ces écritures sont reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2025.

OBJET : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

N° 25-10

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;

VU sa délibération N° 25-03 du 17 février 2025 portant débat général d'orientations budgétaires ;

VU sa délibération N° 25-08 de ce jour tendant à l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

VU le projet du Budget Primitif de l'exercice 2025, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
1° affecte

a) **PRINCIPE :**

Le cas échéant et autant que faire se peut, les excédents des sections de fonctionnement des différentes fonctions aux besoins de financement des sections d'investissement des mêmes fonctions.

b) **DETAIL :**

Fonction 020 : Administration Générale

☞ Résultat de fonctionnement	:	248.284,29€
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 4112 : Centre Sportif « ATALANTE »

☞ Résultat de fonctionnement	:	47.639,01 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 420.811,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	47.639,01 €

Fonction 4113 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Investissement)

☞ Résultat de fonctionnement	:	579.284,79 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 209.600,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	209.600,00 €

Fonction 41131 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	-170.549,01 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 16.948,89 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 41132 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	117.686,15 €
☞ Résultat d'investissement	:	6.500,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 41133 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	12.459,87 €
☞ Résultat d'investissement	:	-2.534,58 €
☞ Restes à réaliser	:	- 12.210,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	12.459,87 €

Fonction 4121 : RUGBY

☞ Résultat de fonctionnement	:	197.298,28 €
☞ Résultat d'investissement	:	19.858,84 €
☞ Restes à réaliser	:	45.191,14 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 4122 : Tennis-Club MOLSHEIM-MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement	:	41.311,01 €
☞ Résultat d'investissement	:	998,61 €
☞ Restes à réaliser	:	- 2.118,82 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	1.120,21 €

Fonction 41410 : Sport DACHSTEIN

☞ Résultat de fonctionnement	:	789.637,26 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 212.534,05 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	212.534,05 €

Fonction 41411 : Sport DINSHEIM-sur-BRUCHE

☞ Résultat de fonctionnement	:	323.909,94 €
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 41412 : Sport SOULTZ-les-BAINS

☞ Résultat de fonctionnement	:	53.627,18 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 179.368,54 €
☞ Restes à réaliser	:	-27.620,32 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	53.627,18 €

Fonction 41413 : Sport WOLXHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	109.668,60 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 25.500,69 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	25.500,69 €

Fonction 4144 : Sport MOLSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	2.159.491,22 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 127.085,76 €
☞ Restes à réaliser	:	- 257.371,29 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	384.457,05 €

Fonction 4145 : Sport MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement	:	730.085,36 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 134.051,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	134.051,00 €

Fonction 4146 : Sport ERGERSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	75.045,94 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 144.006,90 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	75.045,94 €

Fonction 4147 : Sport GRESSWILLER

☞ Résultat de fonctionnement	:	24.919,95 €
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 4148 : Sport ALTORF

☞ Résultat de fonctionnement	:	246.326,01 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 87.353,38 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	87.353,38 €

c) RECAPITULATIF :**RESULTATS 2024 :**

- Résultat de fonctionnement global 2024	:	5.583.125,85 €
- Déficit d'investissement global 2024	:	- 1.532.437,34 €
- Résultat global 2024	:	4.050.688,51 €
- Restes à réaliser	:	- 254.129,29 €

REPORTS 2025 :**✓ Section d'investissement :**

- <u>Chapitre 001</u> : Déficit d'investissement total reporté	:	- 1.559.794,79 €
- <u>Chapitre 001</u> : Excédent d'investissement total reporté	:	<u>27.357,45 €</u>
- Résultat d'investissement total reporté	:	- 1.532.437,34 €

✓ <u>Section de fonctionnement</u> :	
- <u>Chapitre 002</u> : Déficit de fonctionnement total reporté	: - 170.549,01 €
- <u>Chapitre 002</u> : Excédent de fonctionnement total reporté	: <u>4.510.286,48 €</u>
- Résultat de fonctionnement total reporté	: 4.339.737,47 €
✓ <u>Montant total de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement</u>	: 1.243.388,38 €

2° arrête

le Budget Primitif pour l'exercice 2025 du Budget Principal, aux chiffres suivants :

➔ section de fonctionnement	:	6.740.641,32 €
➔ section d'investissement	:	<u>9.867.410,52 €</u>
TOTAL GENERAL	:	16.608.051,84 €

3° fixe

les contributions communales recouvrées par voie fiscale, comme suit :

ALTORF	112.362,00 €
DACHSTEIN	295.761,00 €
DINSHEIM/BRUCHE	122.712,00 €
ERGERSHEIM	100.528,00 €
GRESSWILLER	156.140,00 €
MOLSHEIM	643.693,00 €
MUTZIG	334.256,00 €
SOULTZ-LES-BAINS	68.925,00 €
WOLXHEIM	<u>43.975,00 €</u>
TOTAL	1.878.352,00 €

4° confirme

en ce qui concerne le personnel du SIVOM, le maintien des primes de service pour l'ensemble du personnel du SIVOM, telles que définies par délibération N° 88-06 du 16 Mars 1988 au taux de 100 % du premier traitement brut de l'année,

5° statue

au titre de la situation 2025 des effectifs du personnel SIVOM conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : RISQUE SANTE DES AGENTS TERRITORIAUX : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR

N° 25-11

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.827-2 et suivants ;

VU le décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret N° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU sa délibération N° 12-17 du 13 décembre 2012, acceptant de participer aux risques Santé/Prévoyance pour ses agents et décidant d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour ces risques ;

VU sa délibération N° 18-17 du 20 décembre 2018, portant renouvellement de l'adhésion à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque « SANTE » couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité, et acceptant de renouveler sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ;

CONSIDERANT que le montant de la participation financière forfaitaire du SIVOM fixé à cette occasion n'a pas évolué ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 novembre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de revaloriser la participation financière aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé en activité qui adhèrent au contrat collectif, pour le risque santé, comme suit :

- montant forfaitaire mensuel de participation par agent assuré : 42 € brut mensuel,
- dans un but d'intérêt social, le montant de la participation mensuelle est majoré, en fonction de la situation familiale de l'agent, comme suit :
 - ADULTE A CHARGE : 28 € brut mensuel,
 - ENFANT A CHARGE (dans la limite de 3 enfants) : 8 € brut mensuel.

rappelle

que la participation totale ne pourra excéder le montant total de la cotisation due par l'agent,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

* * *